

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt quatre novembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Cressanges se sont réunis au nombre de quatorze sous la présidence de Madame Marie-Françoise LACARIN, Maire.

Etaient présents : MM. et Mmes BILLY Brigitte BOUGAREL Rémy, CLUZEL Damien, GARNIER Jean-Philippe, GONET Michel, LACARIN Marie-Françoise, LASCAUX Sébastien, MARTIN David, POTEAUX Maryse, RIBIER Jean-Charles, RIBIER Nicolas, ROCHELOIS Chantal, SERGERE Maryline, THERON Andrée.

Etait représenté : M. CUVELIER Bernard

Secrétaire de séance : MME ROCHELOIS Chantal

Date de la convocation : 10 décembre 2014

78-2014 CHANTIER INTERNATIONAL DE BENEVOLES

Madame le Maire précise qu'un chantier international dans une commune est un projet d'animation locale. Une collectivité ou une association accueille pendant 3 semaines un groupe de 12 à 15 jeunes bénévoles venus des quatre coins du monde qui ont entre 18 et 25 ans.

Sous la supervision d'un encadrant technique, les volontaires travaillent de 8h à 14h-15h, ils ont l'après midi de libre, pour découvrir la région. Ils sont accompagnés par deux animateurs de l'association « Le Créneau ».

La logistique des repas et les assurances sont à la charge de l'association. La mise à disposition de terrain et de locaux est organisée par la commune.

Ce chantier s'organise en partenariat entre la mairie, l'association « le Créneau » la communauté de communes Bocage Sud et les jeunes étrangers.

Il pourrait être organisé en complémentarité avec la commune de Chatel de Neuve intéressée par le projet, ce qui permettrait un accueil de 10 jours pour chacune des deux communes.

Le coût total est de 3000 euros : 1000 euros sont pris en charge par la Communauté de communes Bocage sud et 1000 euros par chacune des deux communes.

Nous envisageons de leur confier comme tâche la fabrication et la pose de panneaux pour signaler et baliser les chemins de randonnée de la commune.

Le chantier doit être l'occasion de rencontre enrichissante entre les habitants, les associations et les jeunes volontaires. La municipalité souhaite associer à cet accueil les acteurs locaux (associations, jeunes et habitants de la commune).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accueillir un chantier de jeunes bénévoles et d'apporter sa contribution financière à hauteur de 1000 euros.

79-2014 FINALISATION ACHAT D'UN TRACTEUR

Madame le Maire précise qu'un appel d'offre a été réalisé pour finaliser l'achat d'un tracteur à partir des critères techniques et précisions définis par le conseil.

Deux entreprises ont répondu :

- entreprise TISSIER offre pour un tracteur DEUTZ FAHR série 5100 C pour un montant de 54 000 euros HT
- entreprise MCDA pour un tracteur JOHN DEERE série 6090 MC montant de 56 500 euros HT avec adaptation de la lame à neige et bloc masse compris.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à 13 voix pour et deux abstentions, de choisir l'entreprise MCDA pour l'achat du tracteur.

80-2014 DELEGATION DU MAIRE

Madame le Maire expose à l'assemblée que Monsieur BIGOT, trésorier, l'a informée que le conseil municipal peut déléguer tout ou partie de ses attributions au maire. Ces délégations permettent de simplifier la gestion des affaires de la commune et évitent au conseil municipal d'avoir à délibérer sur chaque décision. Il demande donc à la commune de réaliser une délibération pour délégation de compétence générale au Maire.

Madame le Maire explique qu'elle a pris contact avec les services de la préfecture suite à cette demande. Elle souhaite préserver l'espace de décision qu'est le conseil municipal et propose de surseoir à cette demande dans l'attente de précisions de la Préfecture.

81-2014 RECENSEMENT DE LA POPULATION

Madame le Maire stipule que le recensement de la population aura lieu du 15 janvier 2015 au 14 février 2015. La commune est partagée en deux districts. Il convient donc d'embaucher deux agents recenseurs. Elle propose les candidatures de Madame Béatrice GUILLOT et Madame Géraldine BOUGAREL, employées communales à temps partiel. Une indemnité de 1578 euros sera versée par l'INSEE, qui sera répartie entre les deux agents recenseurs en fonction du nombre de logements visités.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de retenir Mmes GUILLOT Béatrice et BOUGAREL Géraldine comme agents recenseurs et de répartir la somme de 1578 euros entre les deux recenseurs.

82-2014 QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire expose le montant des différentes assurances pour les véhicules, les bâtiments et le personnel et précise les ajustements qu'elle envisage de faire.

Madame le Maire explique que la préfecture a demandé l'avis des Domaines concernant le loyer du cabinet infirmier.

Monsieur GARNIER fait un rapide bilan de l'action Téléthon du 7 décembre portée par l'Accueil de Loisirs, les associations locales et le Centre social du Montet.

Monsieur GONET présente ses propositions concernant le remplacement des plantes abimées dans le centre bourg.

Madame le Maire annonce que les vœux auront lieu le samedi 17 janvier 2015 à 10h30 au centre socio culturel.

Séance levée à 23h00